

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 13-450-1934 relatif aux remboursements à effectuer aux médecins militaires en service aux colonies pour les achats d'ouvrages.

n° 13-450-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 mai 1934

Numéro JO
n° 450 du 31/05/1934

Date du numéro
31 mai 1934

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 mars 1934, relatif aux remboursements à effectuer aux médecins militaires en service aux colonies pour les achats d'ouvrage, inséré au Journal officiel de la République française des 2, 3 et 4 avril 1934

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 14-1/S du 6 avril 1934,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 29 mars 1924 susvisé, relatif aux remboursements à effectuer aux médecins militaires en service aux colonies pour les achats d'ouvrages. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.